DELIBERATION N°2025-19

Participations 2025

Extrait du Registre des Délibérations

CONSEIL SYNDICAL DU 15 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril à 15h45, le Comité Syndical du SEBV, régulièrement convoqué le 10 avril 2025, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.

ARRIVE LE :
- 7 MAI 2025
SOUS - PREFECTURE DE DREUX

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 79
Nombre de membres en exercice : 79
Quorum à atteindre en temps normal : (79/2+1) : 40
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 16
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 18

En l'absence de quorum atteint lors du Comité Syndical du 08/04/2025, selon l'article L.2121-17 du CGCT applicable également aux syndicats, le Comité Syndical, à nouveau convoqué à 3 jours au moins d'intervalle, délibère valablement sans conditions de quorum. Seules les questions à l'ordre du jour de la 1ère réunion sont examinées sans vérification du quorum.

Présents pour le quorum : 16

M.	DESHAYES Ludovic	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHERISY
M.	PROVOST Sylvain	Titulaire		CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
M.	ROY Raymond	Titulaire		CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M.	FOUGEROL François	Titulaire		CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M.	ALBERT Christian	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAULNIERES
M.	GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	CA Pays de Dreux	TREON
M.	RIGOURD Daniel	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme	CHANFRAU Dominique	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	NOGENT LE ROI
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	CHAUDON
M.	M. CRASSIN Gérard	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	PIERRES
M.	LETENNEUR Gilbert	Suppléant de	M. GATINE	CA Evreux Portes de Normandie	GARENNES SUR EURE
M.	ALORY Christophe	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	
M.	COURTAT Didier	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	MENILLES
M.	MORISOT Jean-Marc	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	MENILLES
M.	DUVAL Alain	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	PACY SUR EURE

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

Mme De Pidoue déléguée titulaire de CA Pays de Dreux à Mme Paturel
Mme Matringe déléguée titulaire de SNA à M. Alory

Absents excusés : 11

Mme	LEVÊQUE Marie-Claude	Suppléante de	Mme DE PIEDOÜE	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESGRE
Mme	DUVAL Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
M.	MAUFRAIS Aurélien	Titulaire :		CA Pays de Dreux	ROUVRES
M.	STEPHO Damien	Titulaire		CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M.	MAILLARD Patrick	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	LORMAYE
Mme	MEZARD Marie-Laure	Suppléante de	M. BLANCHET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SAINT-PIAT
Mme	JEZEQUEL Annie	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M.	BERGER Pierre	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M.	DUHAMEL Charles	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	CHAMBRAY
M.	RAULIN Didier	Suppléant		Seine Normandie Agglomération	CHAMBRAY
Mme	LEON PERDON Virginie	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	HECOURT

Également présents (sans voix délibérative) : 1

M.	FAVREAU Patrick	Suppléant de	M. FOUGEROL	CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL

Mme Chanfrau est nommée secrétaire de séance.

Exposé du Président :

Vu que le SEBV est composé de quatre EPCI membres, la CA du Pays de Dreux, la CC des Portes Euréliennes d'Ile de France, la CA Evreux Portes de Normandie, la CA Seine Normandie Agglomération ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024156-0001 du 04 juin 2024 définissant un projet de périmètre pour une fusion entre le Syndicat Intercommunautaire de la Rivière Eure 2ème section (SIRE 2) et le Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R) ;

Vu l'article 7 des statuts qui précise que « *La contribution des membres est calculée selon une clé de répartition basée sur les critères suivants, pondéré pour 1/3 :*

La contribution des membres du Syndicat est calculée selon une clé de répartition basée sur les critères suivants, pondérés pour 1/3 :

- *Au prorata de la population INSEE du membre comprise dans le périmètre du Syndicat ;*
- *Au prorata de la superficie du membre comprise dans le périmètre du Syndicat ;*
- *Au prorata du linéaire du bras principal et le linéaire des bras dérivés situés sur le territoire du membre.*

Sur la base de cette clé de répartition, le comité syndical vote annuellement le montant des contributions des collectivités membres. »

Vu l'arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024355-0002 du 20 décembre 2024 portant création du Syndicat du Syndicat Mixte Eure Blaise Vesgre (SEBV) par fusion entre le Syndicat Intercommunautaire de la Rivière Eure 2ème section (SIRE 2), le Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R) ;

Considérant les projets d'investissement du SEBV pour l'année 2025,

Le Président propose de fixer les montants des participations 2025 au SEBV ainsi :

Membres	Cotisation 2025
Agglomération du Pays de Dreux	504 729,26 €
Evreux Portes de Normandie	80 951,12 €
Seine Normandie Agglomération	111 032,59 €
CC des Portes Euréliennes d'Île-de-F	123 167,03 €
Total	**819 880,00 €** *

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à **l'unanimité** :

- Au titre des participations 2025 au SEBV que conformément à la clé de répartition adoptée et du BP 2025, il sera fait appel auprès des EPCI les montants des participants précitées dans le tableau ci-dessus.

Le Président,

Daniel RIGOURD

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le

Le Président,

Daniel RIGOURD

SEBV
SYNDICAT EURE MOYENNE BLAISE VESGRE

ARRIVE LE :
07 MAI 2025
SOUS-PREFECTURE
DE DREUX